

**ARCAM : SUBVENTION ACCORDEE PAR LE CANTON DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE LA  
FILIERE BOIS DANS L'OUEST VAUDOIS**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous répondons comme suit aux questions soulevées par M. Bertrand Gilliard :

1. **Selon l'astérisque, ce montant est « octroyé sur une durée de 4 ans ». Est-ce donc CHF 400'000.- au total, par ex. CHF. 100'000.- par an ou bien CHF 400'000.- par an ?**

Réponse : tout d'abord, l'ARCAM, en collaboration avec les régions de Nyon et de La Vallée de Joux, a conduit plusieurs études en lien avec l'exploitation de nos forêts et est chargée d'accompagner le développement économique dans ce domaine en mettant en place des actions visant à renforcer l'utilisation du bois local dans les constructions privées et publiques. Il est en effet paradoxal de constater que les très nombreuses constructions effectuées dans notre région utilisent une proportion grandissante de bois mais que celle-ci provient de différents pays européens alors que nous sommes richement dotés de cette ressource naturelle. Le dossier est consultable sur le site de Région Nyon à l'adresse suivante : <http://www.regionyon.ch/projets/bois/index.php> . Ce programme complet obtient l'appui du Service de la Promotion Economique et du Commerce (SPECo) pour un montant total de CHF 400'000.- s'agissant du programme complet qui sera réalisé sur quatre ans.

2. **Le Conseil régional du district de Nyon participe-t-il pour exactement la même somme, sinon pour combien et pourquoi la différence ?**

Réponse : une brochure a été éditée pour présenter le programme proposé sous le titre « *Pour une gestion dynamique du bois* ». Contrairement à ce qui est mentionné dans la question, la région du district de Morges n'a pas avancé CHF 400'000.- dans ce programme, ce montant étant la participation du Canton au travers de la Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE). Elle s'entend sur un programme qui s'évalue à CHF 800'000.- sur 4 ans et qui voit également une participation importante du Service Cantonal des Forêts (DGE-Forêts). La participation des régions reste marginale dans ce programme, tant celle de Morges que de Nyon, leur rôle constituant plutôt à un accompagnement de ces mesures dans le terrain. Sur 4 ans, la participation de l'ARCAM se montera à CHF 40'000.-.

3. **La somme est-elle censée couvrir d'autres frais que le salaire et charges sociales du dit chef de projet ?**

Réponse : le montant total de CHF 800'000.- concernant la mise en place du programme sur les trois axes cités comprend également les frais de projet et d'étude sur ces axes.

4. **De qui va dépendre administrativement le chef de projet ? de l'ARCAM, du Conseil régional de Nyon, d'une ville ?**

Réponse : la cheffe de projet, engagée au 1<sup>er</sup> mars 2013, est rattachée administrativement au Conseil Régional de Nyon. Cependant, elle est sous la conduite d'un comité de pilotage politique comprenant les trois régions concernées et les services cantonaux concernés. Il faut signaler également la présence de tous les partenaires privés en lien avec le développement de la filière bois tel que Lignum Vaud, la Chambre des Bois de l'Est Vaudois (CBOVD, La Forestière).

**5. Pourquoi un subside et non un prêt (pourquoi pas sans intérêt), admis que le but final est de créer une « Filière Bois » qui se devra alors d'être sinon bénéficiaire, du moins de couvrir ses frais ?**

Réponse : il est du ressort du Canton et des régions d'organiser et d'améliorer les conditions-cadres permettant à ces activités économiques, de surcroît dans le secteur primaire, de perdurer ou même de se développer dans la région. Il est évident qu'il n'est pas envisageable de reporter ces charges sur un quelconque partenaire de la filière bois. Il faut constater que les conditions-cadres actuelles péjorent l'exploitation de nos forêts, les scieries sont menacées. Finalement, il faut relever que les communes et le canton constituent la grande majorité des propriétaires de ces ressources. Ce programme s'inscrit donc dans une volonté exprimée par le Canton et les régions de maintenir un patrimoine important et en lien avec l'économie forestière pour le bien de son exploitation. Rappelons enfin que la superficie du district de Morges est recouverte à 35% de surfaces boisées, justifiant que son exploitation doit rester une priorité pour les Autorités.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 novembre 2013.**

**Réponse présentée au Conseil communal en séance du 4 décembre 2013.**